

Transformation des MDPH en Maisons de l'autonomie La FEGAPEI met les choses au point

La FEGAPEI a participé activement, depuis le mois de juin, à la mission confiée par l'Association des départements de France à Luc Broussy sur les conditions d'une éventuelle transformation des MDPH en Maisons de l'autonomie (MDA). Favorable à cette démarche, elle a été à de nombreuses reprises force de propositions.

A l'issue des différentes réunions, la FEGAPEI s'est félicitée de deux conclusions majeures :

- Le souhait de mettre en place, dans le cadre d'une éventuelle transformation des MDPH en MDA, une gouvernance départementale dynamique, associant les différents acteurs concernés, et renforçant le rôle des associations avec notamment la mise en place des conseils départementaux de solidarité pour l'autonomie.
- La volonté de respecter la spécificité des deux populations concernées en créant deux comités exécutifs, l'un pour les personnes âgées et l'autre pour les personnes en situation de handicap.

La FEGAPEI regrette de ne pas retrouver dans la déclaration finale diffusée à la presse ces deux conclusions et dément en avoir été signataire. Néanmoins, la fédération continuera de participer aux prochains travaux de concertation, notamment dans le cadre de la commission nationale ad hoc, afin de défendre les deux positions sus-citées.

Contact presse FEGAPEI : Frédérique Delafolie - 01 43 12 53 91 - frederique.delafolie@fegapei.fr

- L'accompagnement des enfants et des adultes ;
- L'hébergement ;
- Le travail protégé et les entreprises adaptées ;
- L'accompagnement à domicile.

A ce titre, la fédération et les associations qu'elle représente, se positionnent, en tant qu'acteurs de santé*, sur les enjeux du secteur (scolarisation, vieillissement, autisme, handicap psychique, ...), en apportant analyse, préconisations et outils et en portant des projets innovants.

Parmi les associations adhérentes à la FEGAPEI figurent également des services tutélaires et des Unions départementales des associations familiales, qui assurent une protection juridique aux personnes vulnérables.

La FEGAPEI, en tant que syndicat d'employeurs, défend les intérêts des associations dans leur fonction d'employeur (convention collective, accords de branche, etc.), associations dont le cœur de métier est l'accompagnement des personnes handicapées et fragiles.